

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-1-130224-01**

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie Joséé SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; M Jean François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Filippu Anto ANGELI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M Jean Jacques FRATICELLI par M André ROCCHI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Toussaint BARBONI par M Christian PAOLI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 19	Absents : 3	Représentés : 5	Votants : 24
Vote pour : 24	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 06.01.2024	Convocation : 06.01.2024			

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N° 2024-001 POUR L'ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Conseil municipal de la commune de Prunelli di Fiumorbu ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;
Vu l'article L1414-2 du CGCT ;
Vu la consultation lancée le 28/11/2023 ;
Vu le rapport d'analyse de l'offre et son annexe,
Vu la décision d'attribution de la CAO en date du 17 janvier 2024 ;

Délibération
N° DEL-1-130224-01

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE

De la décision de la CAO d'attribuer le marché 2024-01 Assurance du personnel à la compagnie Relyens, route de Creton, 18110 VASSELAY, (SIRET n° 335 171 096 00035) pour un montant de 149 934.34 € HT par an, pour une durée de quatre ans.

AUTORISE

Le Maire à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les dépenses seront prélevées sur le crédit inscrit à cet effet au budget 2024 :

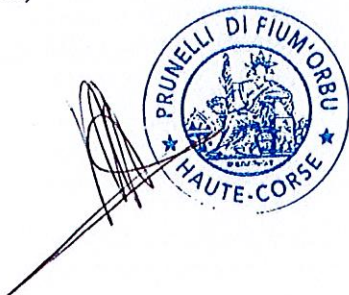
Chapitre : 64

Article : 6450

Fonction : 020

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :